

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHOUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025

Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

Excusées :

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

Objet : Subventions aux associations - Exercice 2025

Délibération 2025-21

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif.

Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré d'importantes contraintes budgétaires.

Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles. Elle se tient toujours aux côtés des associations et de leurs acteurs qui font vivre la commune au travers des activités proposées aux habitants.

À ce titre, le conseil municipal est invité à accorder les subventions aux associations pour l'année 2025, conformément au tableau ci-après.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Budget Primitif 2025 de la Ville ;

VU l'avis de la commission Finances réunie le 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT les demandes de subvention formulées par les associations ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner ces associations dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe ;
- **DE PRÉCISER** que le versement des subventions dites de « fonctionnement » se fera en une seule fois ;
- **DE PRÉCISER** que les subventions allouées à titre exceptionnel ou à titre complémentaire seront versées sur production des justificatifs attestant de la réalisation des actions pour lesquelles elles ont été allouées. Dans le cas inverse, elles ne seraient pas dues et n'ouvriraient pas droit à report ;
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 mars 2025



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25 mars 2025

Publié ou notifié

26 mars 2025

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
ASP rugby	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
ASP pétanque	2 060,00 €	0,00 €	700,00 €	2 760,00 €
Panazol Elite Boxing	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €
Badminton club	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
Passing tennis	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
Golf de la Porcelaine	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Nordic Walking Marche nordique 87	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Stretch forme	2 058,00 €	0,00 €	0,00 €	2 058,00 €
Gym volontaire	462,00 €	0,00 €	0,00 €	462,00 €
Centre créatif et ludique	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Panazol danse	606,00 €	0,00 €	0,00 €	606,00 €
Scrabble	450,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
Théâtre Massottes	402,00 €	0,00 €	0,00 €	402,00 €
Amicale Morpiénas	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Amicale Chalet	1 152,00 €	0,00 €	0,00 €	1 152,00 €
Amicale Haut Prouet	552,00 €	0,00 €	0,00 €	552,00 €
Amicale Personnel	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Fleurs et Nature	1 834,00 €	0,00 €	0,00 €	1 834,00 €
Pain et soleil	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Amis-clic	1 556,00 €	0,00 €	0,00 €	1 556,00 €
Moto club Massottes	420,00 €	750,00 €	0,00 €	1 170,00 €
Panaz emoi	510,00 €	0,00 €	0,00 €	510,00 €
Panarock	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Trait Union	800,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
Chorale de Panazol La Ritournelle	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
FNACA	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Outils en mains	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Collectif Parents	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Motor Club du Limousin - GP Trial Panazol	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
FCPE	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
FNATH	650,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €
AAPPAMA Les Ponticauds	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Scouts et Guide de France Panazol	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Autisme Amitiés Panazol	- €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Association Déporté Interne Résistant Patriote	100,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
Banque Alimentaire de la Haute Vienne	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
France victimes 87	600,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
CHAL	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
Restos du cœur	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
ACVGCATM	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Prévention routière	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Donneurs de Sang	150,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Secours Populaire	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Conciliateurs de justice	350,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €
La Cible Limousine	300,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 300,00 €
Comice Biards	- €	1 200,00 €	0,00 €	1 200,00 €
Tai Chi	400,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Echecs Club de Panazol	300,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Soleil du Parc	350,00 €	0,00 €	0,00 €	350,00 €
TOTAL 1	50 312,00 €	7 450,00 €	700,00 €	58 462,00 €

Pour mémoire, montant des subventions faisant l'objet d'une délibération spécifique :

ASSOCIATION	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention complémentaire	TOTAL
ASP basket et CTC	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €
ASP foot	45 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	63 000,00 €
Comité de Jumelage	13 500,00 €	0,00 €	0,00 €	13 500,00 €
Objectif Diofior Développement	3 000,00 €	1 500,00 €	3 850,00 €	8 350,00 €
ARAP 87	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
Limousine Cyclo André Dufraisse	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
Centre Animation de Panazol (C.A.P.)	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €	95 000,00 €
Panaloisirs	32 229,00 €	12 800,00 €	7 684,45 €	52 713,45 €
USEP sports	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
USEP Classes Découverte	32 800,00 €	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €
UGP	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Tour du Limousin - Poinçonnet Panazol-Limoges Métropole	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €
Les Motards contre le Cancer 87	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Secours catholique	200,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL 2	264 929,00 €	32 400,00 €	19 534,45 €	316 863,45 €
TOTAL GENERAL 2025 (1) + (2)	315 241,00 €	39 850,00 €	20 234,45 €	375 325,45 €

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB21 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2025

Objet : Subvention aux associations - exercice 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 25/03/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB21 -Subventions aux associations - exercice 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250321-DELIB21-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025